

# Amorce des plans régionaux des milieux humides et hydriques (PRMHH)

Rencontre d'information: démystifier la démarche

Rimouski, le 26 février 2020

Colisée Financière Sun Life



## OBJECTIFS DE LA RENCONTRE

- Impliquer de façon transparente les acteurs et partenaires régionaux concernés par l'élaboration des PRMHH : amorcer le processus de mobilisation;
- Expliquer la démarche des PRMHH (exercice de planification et non pas un plan de conservation mur à mur);
- Présenter les différentes modalités d'élaboration des PRMHH : plan de travail général;
- Souligner l'implication et les possibilités de maillage avec les acteurs et partenaires régionaux;
- Réaliser une activité de "table ronde".

## 1. INTRODUCTION

Pourquoi?

Qui?

## 2. LES GRANDES ÉTAPES DE RÉALISATION

Comment ?

## 3. MÉCANISMES DE CONSULTATION

Comment ?

## 4. LES ASPECTS FINANCIERS

Combien ?

## 5. PÉRIODE DE DISCUSSION : TABLES RONDES

À vous la parole!

# 1.INTRODUCTION



Littoral du fleuve Saint-Laurent, Notre-Dame-des-Neiges  
Crédits : Simon Claveau

# 1.INTRODUCTION

## 1.1 Mise en contexte légale : Loi concernant la conservation des MHH (LCMHH)

- ❑ Adoptée le 16 juin 2017;
- ❑ Réforme l'encadrement juridique relatif à la protection des MHH;
- ❑ Prévoit l'obligation pour les MRC d'élaborer et de mettre en œuvre un PRMHH (art. 9 modifiant l'article 15 de la Loi sur l'eau)
- ❑ Fixe au 16 juin 2022 la date limite de transmission du PRMHH au ministre (art. 53)



Source : Gouvernement du Québec (2017)

## 1.1 Mise en contexte légale : Loi concernant la conservation des MHH (LCMHH)

Les lois modifiées par la LCMHH

### Loi sur la conservation du patrimoine naturel

- Facilite la mise en place d'un réseau d'aires protégées représentatives de la biodiversité
- Permet de désigner les MHH qui ont fait l'objet d'une intervention dans le cadre d'un programme de restauration et de création de milieux humides et hydriques

# 1.INTRODUCTION

## 1.1 Mise en contexte légale : Loi concernant la conservation des MHH (LCMHH)

Les lois modifiées par la LCMHH

**Loi sur l'aménagement et l'urbanisme**

Pouvoirs plus clairs aux MRC et aux municipalités locales relativement à la conservation des milieux naturels



Source : Dy et al.(2018)

# 1.INTRODUCTION

## 1.1 Mise en contexte légale : Loi concernant la conservation des MHH (LCMHH)

Les lois modifiées par la LCMHH

**Loi sur la qualité de l'environnement**

Principe : éviter, minimiser, compenser

- ❑ Règlement sur la compensation pour l'atteinte aux milieux humides et hydriques



Source : Dy et al.(2018)

# 1.INTRODUCTION

## 1.1 Mise en contexte légale : Loi concernant la conservation des MHH (LCMHH)

Les lois modifiées par la LCMHH

Règlement sur la compensation pour l'atteinte aux milieux humides et hydriques

$$\begin{array}{ccccccc} \text{Coût de base} & \times & \text{Perturbation} & \times & \text{Facteur } \underline{\mathbf{R}} & + & \text{Valeur terrain} \times \text{Superficie} \\ \downarrow & & \downarrow & & \downarrow & & \downarrow \\ 20 \text{ \$/m}^2 & & 0,3 \text{ à } 1,5 & & 0,3 \text{ à } 1,6 & & x \text{ \$/m}^2 \end{array}$$

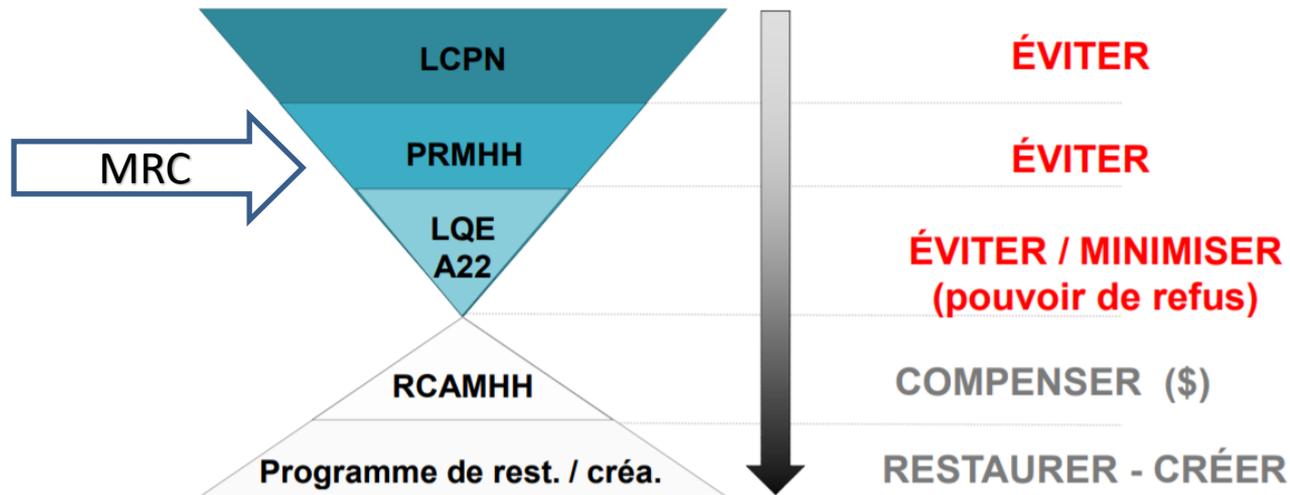


# 1.INTRODUCTION

## 1.1 Mise en contexte légale : Loi concernant la conservation des MHH (LCMHH)

### Adoption de la LCMHH

Objectif d'Aucune perte nette



Source : Gouvernement du Québec, 2019

## 1.2 Objectifs des PRMHH

### *Objectif général*

- ❑ Amorcer une réflexion en amont du développement afin d'intégrer les enjeux associés aux MHH dans le processus d'aménagement de nos territoires;



- ✓ Éviter d'être en réaction face aux projets de développement;
- ✓ Viser le meilleur endroit pour éviter les contraintes et favoriser le succès des projets.



## 1.2 Objectifs des PRMHH

### *Objectifs environnementaux (obligation de la LCMHH)*

- Favoriser l'atteinte du principe d'aucune perte nette de milieux humides et hydriques;
- Assurer une gestion cohérente par bassin versant;
- Tenir compte des enjeux liés aux changements climatiques;



## 1.2 Objectifs des PRMHH

### *Objectifs environnementaux (obligation de la LCMHH)*

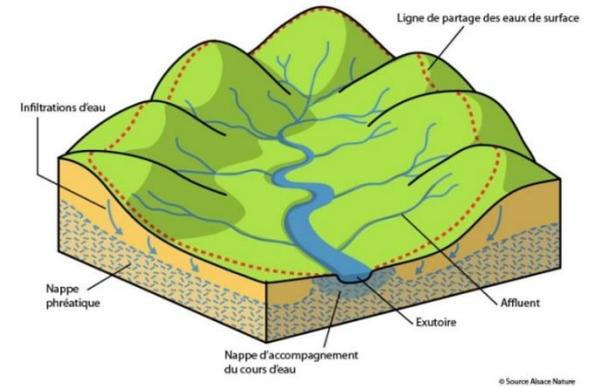
- Favoriser l'atteinte du principe d'aucune perte nette de milieux humides et hydriques;
  - Vise à prévenir les effets négatifs causés par les pertes de MHH par l'activité humaine
  - Vise à équilibrer les pertes et les gains écologiques en termes de
    - Superficies
    - Fonctions et services écologiques
      - Filtration
      - Rempart contre l'érosion
      - Rétention des sédiments
      - Régulation des débits
      - Diminue les inondations
      - Conservation diversité biologique
      - Séquestration du carbone et atténuation des impacts des changements climatiques

# 1.INTRODUCTION

## 1.2 Objectifs des PRMHH

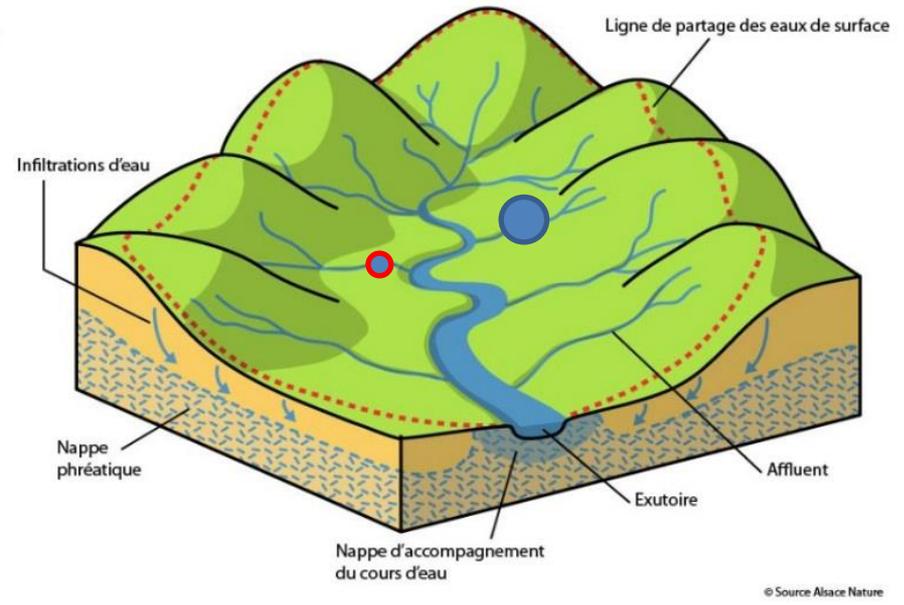
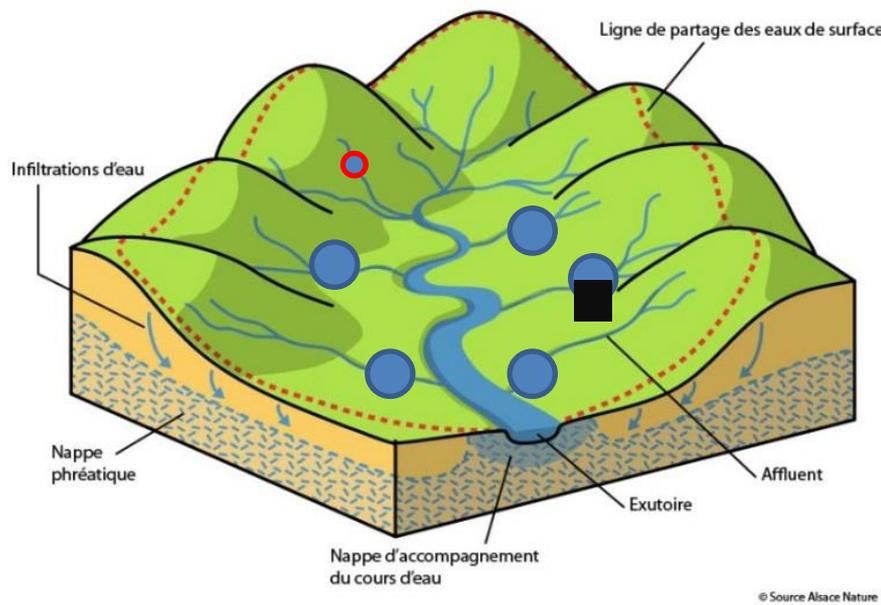
### *Objectifs environnementaux (obligation de la LCMHH)*

- Assurer une gestion cohérente par bassin versant;
  - Unité d'analyse
  
- Tenir compte des enjeux liés aux changements climatiques
  - ↑ de la fréquence et de l'intensité des aléas climatique
  - S'y adapter – Planification
    - améliorer la sécurité des biens et personnes;
    - améliorer les conditions de vies des citoyens;
    - améliorer la protection face aux impacts causés par le climat présent et futur.



## 1.2 Objectifs des PRMHH

### *Objectifs environnementaux (obligation de la LCMHH)*



MH = 10%

**ZÉRO PERTE NETTE**

MH = 2%

**La séquence d'atténuation « éviter – minimiser – compenser »**

## 1.2 Objectifs des PRMHH

### *Objectifs sociaux*

- Améliorer la perception citoyenne et politique relative à la conservation et à l'utilisation durable des MHH;
- Favoriser la concertation et la collaboration des acteurs directement ou indirectement touchés par la gestion des MHH;



## 1.2 Objectifs des PRMHH

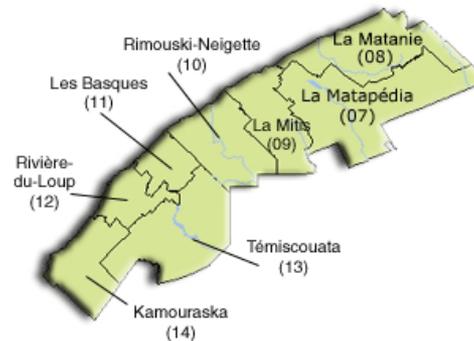
### NOTE IMPORTANTE

- ❑ Indépendamment des PRMHH, les MHH font l'objet d'un encadrement législatif par l'entremise de l'article 22, alinéa 4 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* : *[...] nul ne peut sans [...] autorisation du ministre [...], réaliser tous travaux, constructions ou toutes autres interventions dans les MHH [...]*.
- ❑ En d'autres mots, les MHH sont actuellement déjà protégés par la Loi. Cependant, la localisation et la nature de ces MHH n'est pas ou peu connue.



## 1.3 Les partenaires et acteurs impliqués (à l'échelle d'un PRMHH)

### Élaboration et coordination : MRC du BSL



### Concertation régionale

#### Partenaires légaux (obligation)

- OBV du BSL;
- CREBSL;
- TCR;
- MRC voisines.

#### Acteurs

- UPABSL;
- SPFBSL;
- AMVFPBSL;
- APTHQ;
- MAPAQ DR-01;
- MFFP DR-01;
- MAMH DR-01;

### Concertation locale

- Municipalités locales;
- Citoyens et propriétaires concernés;
- Groupements forestiers (OGC);
- UPA locale;
- CLD;
- Chambre de commerce;

Approbation  
Québec

## 2. LES GRANDES ÉTAPES DE RÉALISATION



**La rivière Mitis en crue printanière**

Crédits : UQAR, 2017

## 2. LES GRANDES ÉTAPES DE RÉALISATION

Étapes proposées par le Ministère de l'Environnement et de la lutte contre les Changements Climatiques (MELCC) :

- Préparation et amorce de la démarche;
- Portrait du territoire;
- Diagnostic des MHH;
- Engagement de conservation;
- Élaboration de la stratégie de conservation.



## 2. LES GRANDES ÉTAPES DE RÉALISATION

### 2.1 Préparation et amorce de la démarche

- Définir les besoins
  - Acquisition données
  - Expertise en traitement données
- Planifier la démarche (plan de travail)
- Mobiliser les partenaires et collaborateurs



Syndicat des producteurs forestiers du Bas-Saint-Laurent



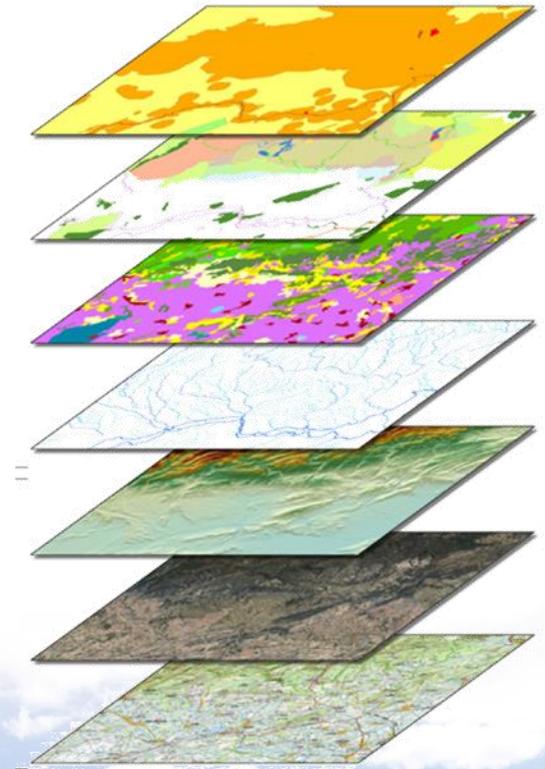
## 2. LES GRANDES ÉTAPES DE RÉALISATION

### 2.2 Portrait du territoire

- ❑ Description des principales caractéristiques du territoire en fonction des données disponibles;
- ❑ Deux grands contextes à superposer :

**L'aménagement et les perspectives socio-économiques**  
*Affectations, développement, utilisation actuelle, etc.*

**La constitution des MHH et leurs environnements**  
*Répartition, services écologiques, typologie, etc.*  
*Nécessite un partage de données et de connaissances avec certains partenaires, notamment :*



MISE EN VALEUR  
DES FORÊTS PRIVÉES  
DU BAS-SAINT-LAURENT

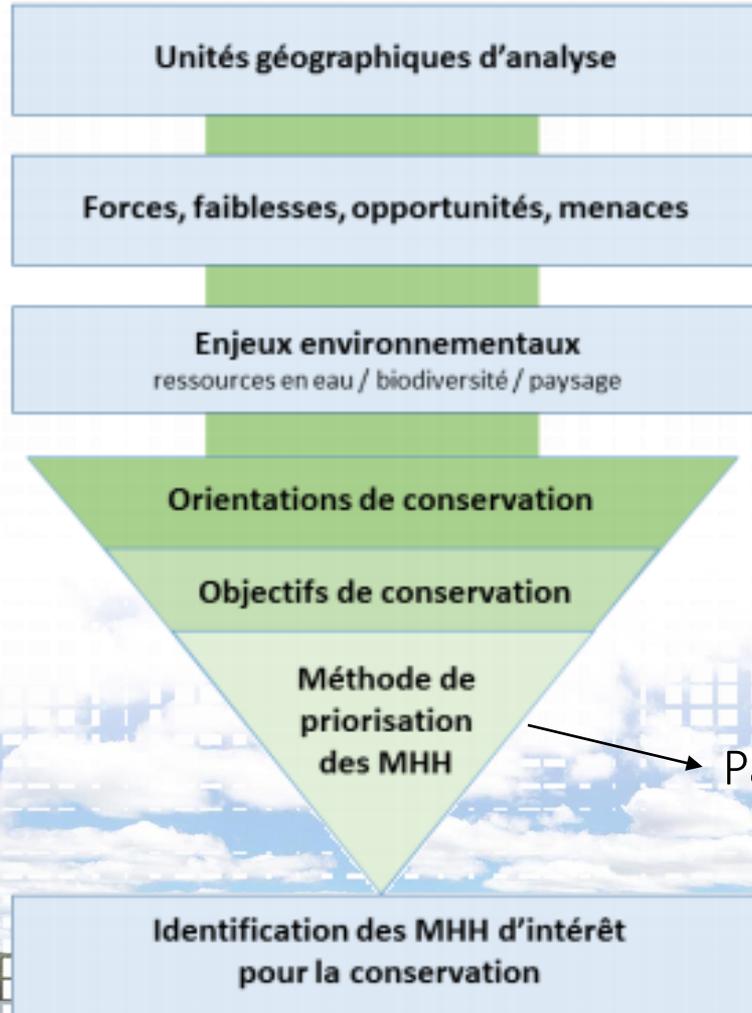


CONSEIL RÉGIONAL DE  
L'ENVIRONNEMENT  
BAS-SAINT-LAURENT



## 2. LES GRANDES ÉTAPES DE RÉALISATION

### 2.3 Diagnostic des MHH

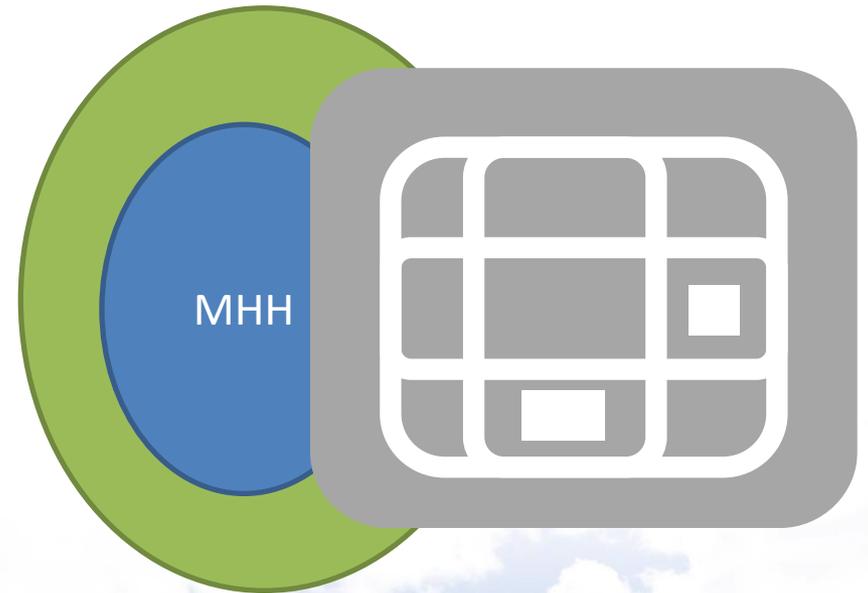


## 2. LES GRANDES ÉTAPES DE RÉALISATION

### 2.4 Engagement de conservation

#### Aménagement du territoire Milieux humides et hydriques d'intérêt

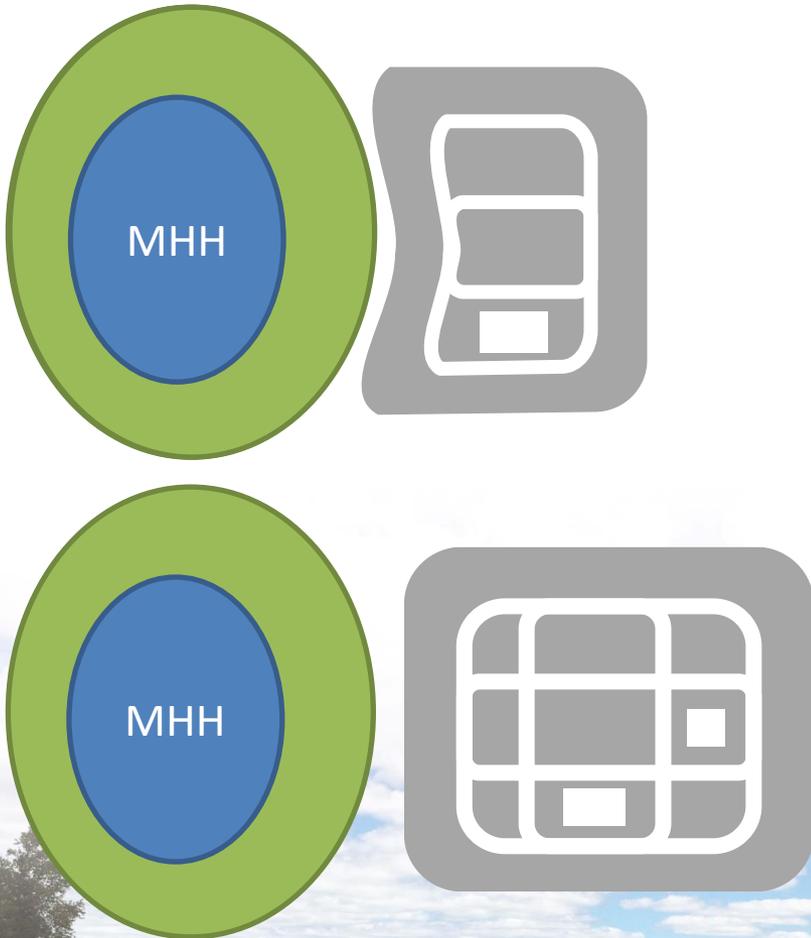
- Développement du périmètre urbain;
- Pressions liées au développement;
- Projets connus ou en préparation;



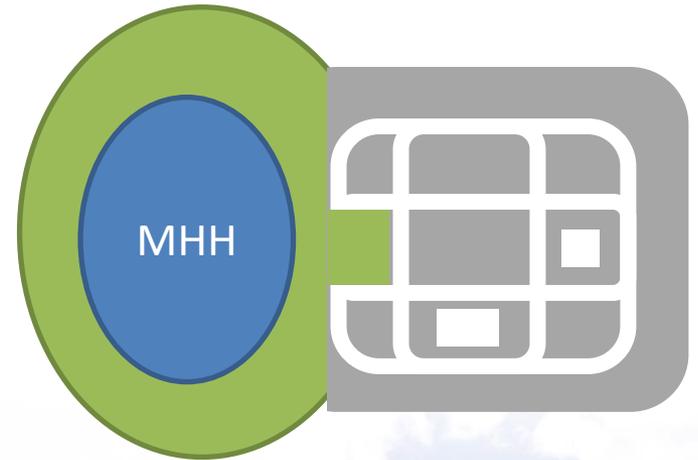
## 2. LES GRANDES ÉTAPES DE RÉALISATION

### 2.4 Engagement de conservation

Éviter



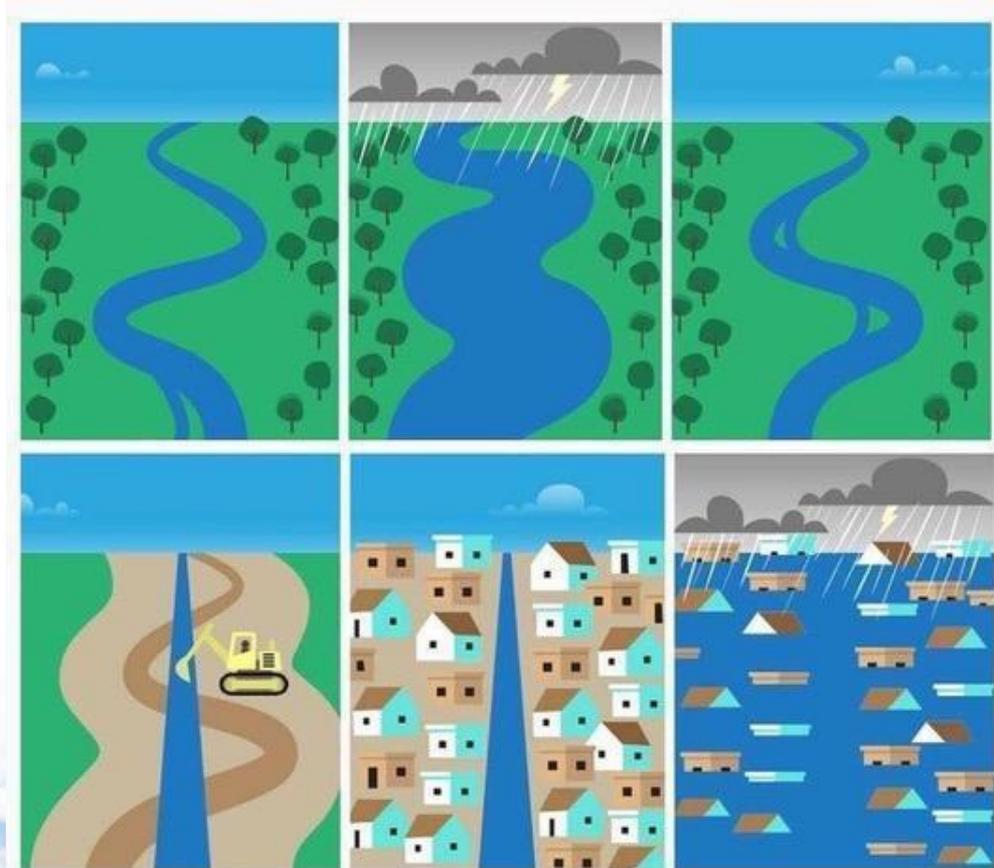
Minimiser



## 2. LES GRANDES ÉTAPES DE RÉALISATION

### 2.4 Engagement de conservation

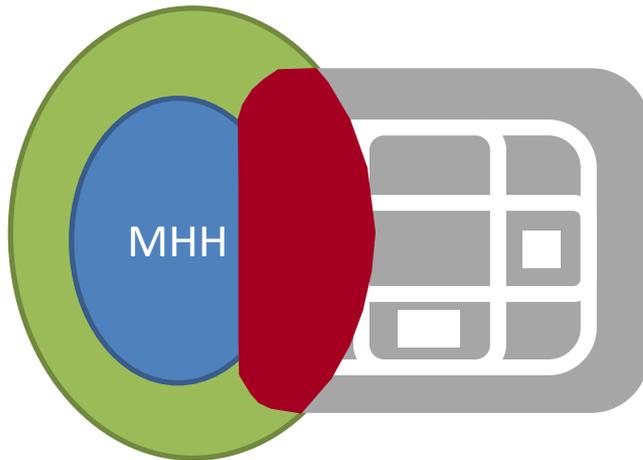
Analyse: À quoi l'on renonce?  
À quoi l'on s'expose?



Source : Água, sua linda (2019)

## 2. LES GRANDES ÉTAPES DE RÉALISATION

### 2.4 Engagement de conservation



Promoteur = CA + compensation (MELCC)

MRC = Équilibre des pertes et des gains écologiques

→ Planifier la conservation

## 2. LES GRANDES ÉTAPES DE RÉALISATION

### 2.4 Engagement de conservation

# Conservation = Un ensemble de pratiques:

Préserver la biodiversité, rétablir les espèces, maintenir les services écologiques;

- MHH visés pour la restauration;
- Sites présentant un potentiel pour la création de MHH;

- MHH visés par des mesures d'encadrement (utilisation durable);

- MHH à protéger intégralement.

## 2. LES GRANDES ÉTAPES DE RÉALISATION

### 2.5 Élaboration de la stratégie de conservation

Moyens de mise en œuvre

Schéma d'aménagement et de développement:

Définir des grandes orientations de conservation ;

Créer des affectations de "conservation ";

Identifier les zones de contraintes (MHH)

- Normes minimales à respecter dans les règlements municipaux



## 2. LES GRANDES ÉTAPES DE RÉALISATION

### 2.5 Élaboration de la stratégie de conservation

☐ Identifier les territoires d'intérêt écologique (restauration, création, protection)

- Cibler les encadrements souhaités

-Planifier des secteurs résidentiels de plus basse densité à proximité de ces territoires



## 2. LES GRANDES ÉTAPES DE RÉALISATION

### 2.5 Élaboration de la stratégie de conservation

- Règlements municipaux discrétionnaires :  
*(évaluation qualitative des projets basés sur des objectifs plutôt que des normes)*

Exemples:

- Limiter l'imperméabilisation du sol;
- Favoriser le maintien de la végétation naturelle
- Favoriser l'implantation cadastrale sans modification du réseau hydrique



## 2. LES GRANDES ÉTAPES DE RÉALISATION

### 2.5 Élaboration de la stratégie de conservation

#### ☐ Communication, éducation et sensibilisation

-Conservation volontaire

- 400 mh
- Environ 5800 ha
- 900 signataires



## 2. LES GRANDES ÉTAPES DE RÉALISATION

### 2.5 Élaboration de la stratégie de conservation

- ❑ Élaborer un plan d'action pour atteindre les objectifs de conservation (10 ans):
  - contient les porteurs d'action et les mécanismes de suivi.



### 3. MÉCANISMES DE CONSULTATION



Crédits : Marie-Josée Dubé (MRC de Témiscouata)

### 3. MÉCANISMES DE CONSULTATION

- ❑ Démarche consultative laissée à la discrétion de chacune des MRC;
- ❑ Les MRC doivent consulter les OBV, les TCR, les CRE et les MRC voisines afin de tenir compte de leurs préoccupations;
- ❑ Les MRC ne sont pas dans l'obligation de tenir une assemblée de consultation publique;
- ❑ Cependant, une modification du SAD pour y intégrer le contenu du PRMHH nécessite, en vertu de la Loi, de tenir une telle assemblée de consultation publique.



## 4. LES ASPECTS FINANCIERS

L'aide financière accordée à chacune des MRC pour l'élaboration d'un PRMHH = 83 300 \$

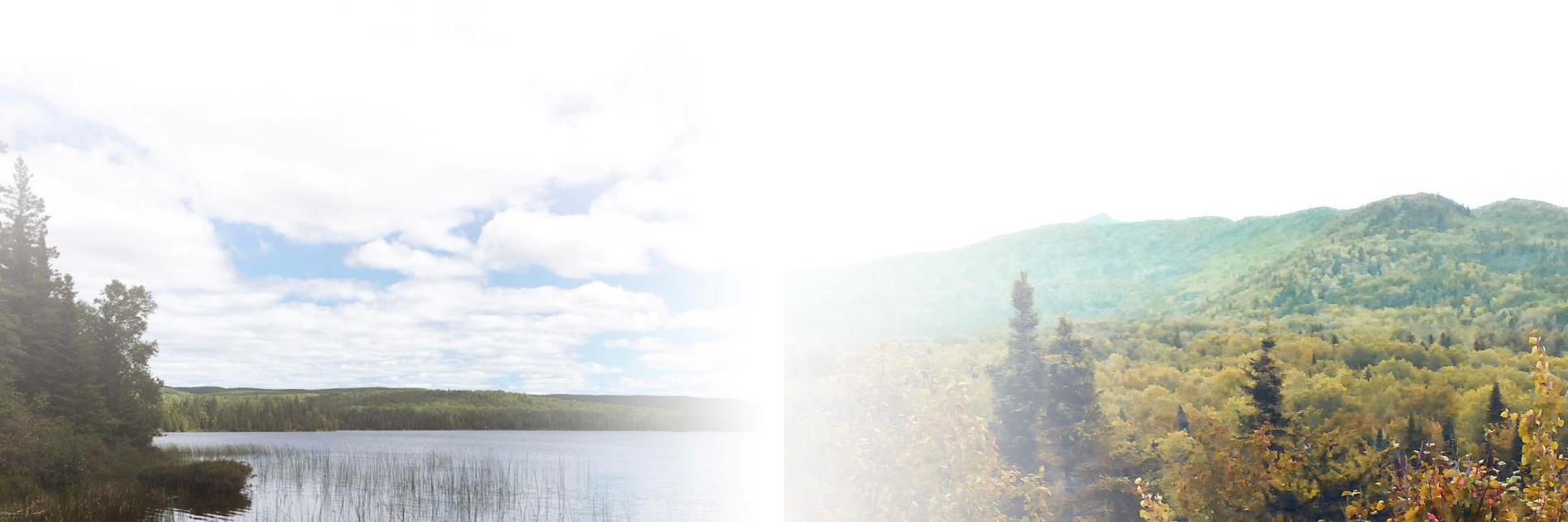
Exemple de coûts pour une MRC:

- Salaires pour la coordination et la réalisation du projet : +/- 60 000 \$
- Expertises professionnelles : +/- 15 000 \$
- Données cartographiques : +/- 40 000 \$
- Déplacements, communications, rencontres : +/- 5 000 \$
- TOTAL PRMHH : + - 120 000 \$**
- Modification du SAD : 3 500 \$
- Modification des règlements d'urbanisme : 35 000 \$
- GRAND TOTAL : + - 158 000 \$**

# Plans régionaux des milieux humides et hydriques (PRMHH)

Rencontre des partenaires régionaux : démystifier la démarche

## Période de questions



# Plans régionaux des milieux humides et hydriques (PRMHH)

Rencontre des partenaires régionaux : démystifier la démarche

## Tables rondes

